



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Reçu le

SEANCE DU
12/02/2020

PREFECTURE DU RHONE
19 FEV. 2020
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- titulaires présents : 21
- Suppléants : 1
- procurations : 2
- absents : 9
- ayant pris part au vote : 25

Étaient présents : Corinne CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT, Michel BALAIS, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, *Éric MAZOYER*, Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON, Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL, Patricia TILLY-DESMARS, Bernard BOURBONNAIS, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Bernard COQUET, Jean-Michel CARON, Olivier PERROT, Romuald DELABIE, Marc GRIVEL,

Date de la convocation 22/01/2020

Absents représenté(s) :	Par :
Anne-Laure MATHIAS	Corinne CARDONA
Nicolas POUSSINEAU	Romuald DELABIE

Conseil syndical du 12/02/2020

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
20/02/2020

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Bruno LASSAUSSE, Charles MONNERET, Christian COLOMBO Denis VERKIN Pascal DAVID, Gérard KECK, Anne-Laure MATHIAS, Nicolas POUSSINEAU

Affichage syndical le : 20/02/2020

Secrétaire de Séance élu :

Françoise MAUPAS

Le **mercredi 12 février 2020**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 22/01/2020, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération du Conseil Syndical n° 2020-02-14

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDICINE PREVENTIVE DU CDG 69 PERIODE 2020/2022
RAPPORTEUR : MICHEL BALAIS – VICE-PRESIDENT DE L'ADMINISTRATION GENERAL ET DE LA REVISION DES STATUTS

La mission de médecine professionnelle et préventive mise en œuvre auprès de 359 collectivités pour plus de 24 000 agents, fait face depuis plusieurs années à des difficultés persistantes :

- Des insatisfactions ressenties à la fois par les collectivités, les agents du service employeur
- Un manque d'attractivité compte tenu du niveau de rémunération des médecins du travail qui engendre une problématique de recrutement
- Un déficit financier chronique et instable qui se cumule à hauteur de 900 000 euros entre 2015 et 2017

Afin de ne pas voir le service disparaître d'ici deux ans, la Direction Générale a souhaité se donner les moyens de rebâtir une offre efficiente en réorganisant et révisant la tarification des prestations de médecine préventive du CDG 69 à partir de janvier 2020.

Dans le cadre de cette réorganisation une nouvelle convention est soumise au SMPMO par le service Médecine Prévention pour la période 2020/2022.

Après en avoir délibéré le Conseil syndical approuve la convention telle que présentée et autorise le Président à la signer.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 18/02/2020*

Max Vincent,
Président

